

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 27 juin 2011, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Michel Bédard, conseiller
 Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
 Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 20h00.

RÉSOLUTION 6248-06-2011
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Monsieur le maire Pierre Poirier déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison de ses fonctions de courtier immobilier. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour après y avoir ajouté l'item suivant:

- 3.1** Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-003, déposée par monsieur Alain Culis, mandataire pour Monsieur Claude Boivin et visant le déblai sur la propriété située sur la route 117, pties lots 30A et 31 du rang V

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Madame Lise Lalonde
 Monsieur Réjean Vaudry
 Monsieur André Brisson

Ont voté contre : Monsieur Paul Edmond Ouellet
 Monsieur Alain Lauzon
 Monsieur Michel Bédard

En faveur : 3 Contre : 3

PROPOSITION REJETÉE

Il est alors proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION 6249-06-2011

RÈGLEMENTS D'URBANISME 192-2011, 193-2011, 194-2011, 195-2011, 196-2011, 197-2011, 198-2011 et 199-2011

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Alain Lauzon un avis de motion à l'effet que seront présentés à une séance subséquente, pour adoption, les règlements suivants dont les projets ont été adoptés le 10 mai 2011 :

- Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 192-2011 ;
- Règlement sur l'application et l'administration de la réglementation d'urbanisme numéro 193-2011;
- Règlement sur le zonage numéro 194-2011;
- Règlement de lotissement numéro 195-2011;
- Règlement de construction numéro 196-2011;
- Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011;
- Règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement numéro 198-2011;
- Règlement abrogeant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 199-2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6250-06-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance spéciale à 20h03.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

(S) PIERRE POIREIR

Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

Directeur général